

France, Italie et Espagne et Royaume-Uni dans l'attente d'une taxe numérique mondiale

Publié le 5 février 2020

Malgré les menaces américaines d'imposer de nouveaux droits de douane, la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont rappelé qu'ils instaureraient une taxe numérique nationale si l'OCDE ne parvenait pas à un accord d'ici à la fin de l'année. En l'absence de consensus, l'Union européenne prévoit également l'instauration d'une taxe. Le Royaume-Uni a, de son côté, annoncé l'entrée en vigueur de sa taxe pour le mois d'avril.

La taxe numérique est l'un des sujets brûlants qui a été débattu lors du dernier Forum économique mondial de Davos.

Paris a accepté de suspendre le recouvrement de sa taxe sur les Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple...) jusqu'à la fin de l'année. En contrepartie, l'administration Trump n'imposera pas, pour l'heure, de nouveaux droits de douane sur des produits français. Mais la France a fait savoir qu'elle percevrait rétroactivement toutes les taxes au début de l'an prochain si l'OCDE échouait à trouver un accord.

L'OCDE planche depuis en effet depuis plusieurs mois sur une proposition en ce sens.

Même son de cloche du côté de l'Italie et de l'Espagne eux aussi déterminés à faire pression pour une solution européenne.

Le Royaume-Uni prévoit d'avancer dans l'élaboration de sa taxe sur les services numériques à partir d'avril. Celle-ci serait temporaire dans l'attente d'une solution internationale.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)